

L'ESS et les marchés publics

Le cadre réglementaire

L'expérience en francophonie belge

Tournai, Espace Wallonie Picarde

le 10 juin 2010

Raphaël Dugailliez
Expert, consultant et formateur

Qui est Pouvoir Adjudicateur ?

« Article I de la DIR 2004/18/CE » : par « organisme de droit public », on entend tout organisme:

- a) créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial (cfr jurisprudence);
- b) doté de la personnalité juridique, et
- c) dont
 - soit l'activité est financée majoritairement par l'État, les collectivités territoriales ou d'autres organismes de droit public,
 - soit la gestion est soumise à un contrôle par ces derniers,
 - soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'État, les collectivités territoriales ou d'autres organismes de droit public.

Qu'est qu'un marché public ?

Article 1 DIR 2004/18/CE

- Les «marchés publics» sont des contrats à titre onéreux conclus par écrit entre un ou plusieurs opérateurs économiques et un ou plusieurs pouvoirs adjudicateurs et ayant pour objet l'exécution de travaux, la fourniture de produits ou la prestation de services au sens de la présente directive.

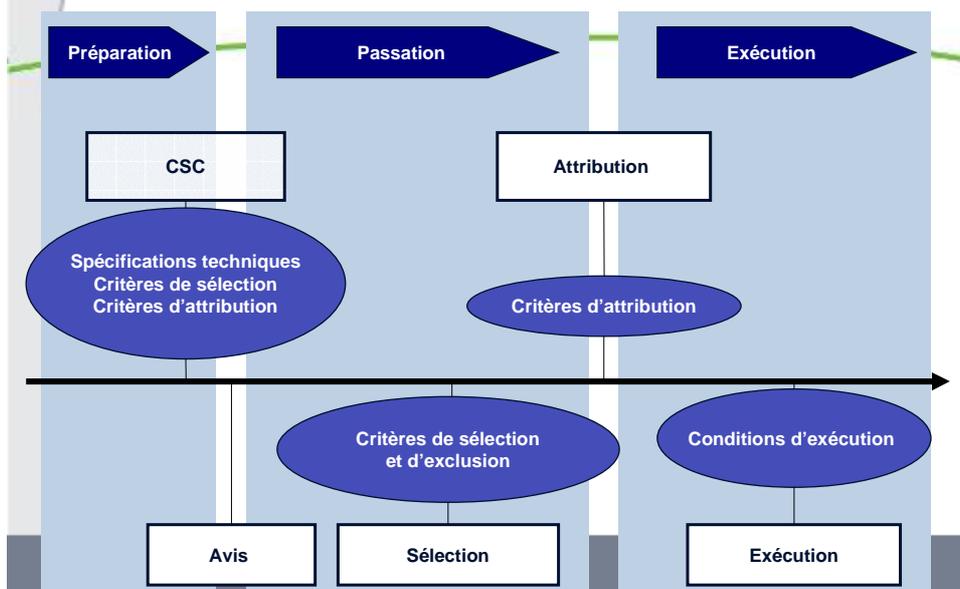
Le volume financier des MP en Belgique

- Peut être estimé à 15 à 20 milliards d'€, soit approximativement 5 à 10 % du PIB
- Des milliers d'opérateurs (communes, CPAS, régions, état, parastataux, régions, OIP, intercommunales, asbl publiques, ...)
- Des milliers de fonctionnaires, de cahiers de charges, d'habitudes, de références, ...

Des marchés publics durables ?

Le caractère « durable » indique que l'achat public intègre, à un titre ou à un autre, des exigences, spécifications et critères en faveur de la **protection et de la mise en valeur de l'environnement**, **du progrès social** et favorisant **le développement économique** notamment par son efficacité, l'amélioration de la qualité des prestations et l'optimisation complète des coûts (coûts immédiats et différés).

La ligne du temps d'un marché public



Les clauses sociales

Une clause sociale est une stipulation dans un cahier des charges d'un marché public poursuivant un objectif de formation ou d'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi peu qualifiés, d'apprentis, de stagiaires ou d'apprenants.

Les clauses sociales

Une clause sociale, c'est un « ascenseur social » qui permet une personne de public cible de sauter une barrière à l'emploi :

- Manque d'expérience
- Manque de travail en équipe
- Non adaptation du travail

Les clauses sociales

Les clauses sociales viennent en support des autres politiques de l'emploi :

- Formation professionnelle
- Réinsertion sociale
- ESS
- Carrefour entreprise/PP/syndicats
- ...

Les clauses sociales

Elles ont pour origine un arrêt de la jurisprudence de la Cour Européenne de Justice dénommé « *L'arrêt Beentjes du 20 septembre 1988* ».

L'affaire des travaux de réhabilitation et d'entretien des bâtiments scolaires de la Région Nord-Pas-de-Calais du 26 octobre 2000 a même permis d'aller plus loin.

Base légale – DIR 2004/18/CE

- Considérant 28 & article 19 – Atelier protégés - marchés réservés
- Considérant 33 – Insertion en condition d'exécution
- Communication CE Sociale COM(2001) 566 final
- Sous les seuils EU, les EM ont la main.

La réservation pour les ETA

La réservation de marchés aux ETA est possible juridiquement quel que soit le montant du marché, même au dessus des seuils européens (article 19 de la directive 2004/18/CE).

Les marchés de services (éventuellement pluriannuels) réservés à des ETA peuvent donc dépasser 193.000 €.

Utiles pour le secteur des espaces verts, notamment...

Sans préjudice du respect de la classe des marchés publics et du respect de l'agrément des entrepreneurs de travaux.

Base légale des clauses sociales en Belgique

- Les clauses sociales en **critères de sélection** (pour l'ESS) ont une base légale en Belgique (article 18bis§2 de la loi du 24.12.1993)
- Les clauses sociales en **condition d'exécution** ont une base légale (article 18bis§1 de la loi du 24.12.1993)
- Les clauses sociales en **critères d'attribution** divisent la doctrine (le lien avec l'objet du marché est contesté mais nous les pratiquons) mais sont théoriquement acceptées en Belgique (article 16 de la loi du 24.12.1993)

Base légale des clauses sociales en France

- Les clauses sociales en **critères de sélection** (art 15 du Code MP) pour les marchés réservés aux ateliers protégés
- Les clauses sociales en **condition d'exécution** (article 14 du Code) sont admises.
- Les clauses sociales en **critères d'attribution** (art 53, I, 1° du Code) performance d'insertion socioprofessionnelle
- L'exception coopérative & atelier protégé de l'article 53, IV, 1° & 2° du Code.

Les outils MP belges pour l'ESS

- La réservation (discrimination positive) sous les 135.000 € travaux et 193.000 € en service est utilisée régulièrement sans soucis (C.Select).
- La sous traitance à l'ESS d'un lot ou de x % est utilisée régulièrement sans soucis (Cond.Exéc) < 135.000 trav et 193.000 en ser;
- Les clauses sociales en **critères d'attribution** sont utilisées ponctuellement pour les marchés de service > à 193.000 €, pour aider l'ESS.

Quelques exemples de chez nous

- La ressourcerie de Namur – contrat de 900.000 €/ans pour l'ESS via crit.Attrib Performance d'insertion socio professionnelle
- La collecte des DEEE par l'intercommunale IBW (régulariser une convention hors MP) 1.000.000 €/3 ans pour l'ESS via crit.Attrib Performance d'insertion socio professionnelle
- Des bons de commande (< 5500 € HTVA) pour HORECA, ...
- Sous traitance imprimeur ESS dans campagne de pub, ...

Base légale – DIR 2004/18/CE

- En Belgique, les initiatives de l'ESS ont un agrément (fédéral et régional).
- Entre 20 et 80 % de leur budget viennent de subsides régionaux
- Législation sur enregistrement & agrément des entreprises de travaux en plus.

Le secteur de l'économie sociale (ES) en francophonie belge

Il existe en Région francophone plus de 300 d'entreprises d'ES. Elles ont un *agrément* de la Région et correspondent à des critères énoncés dans la loi du 26 mars 1999 au plan d'action belge pour l'emploi 1998

1. Les ETA (80 entreprises utilisant des personnes ayant un handicap)
2. Les EFT (100 entreprises ayant pour but la formation par le travail de stagiaires en vue de leur réinsertion)
3. Les EI (120 entreprises ayant pour but l'insertion de personnes difficiles à placer)
4. Les ILDE (environ 15, équivalent aux EFT), partenariat local pour l'emploi spécifique à Bruxelles

Le secteur de l'économie sociale (ES) en francophonie belge

La majorité du secteur de l'ESS est développé dans les secteurs suivants :

- la construction et travaux publics
- les espaces verts, parcs et jardins
- le secteur de la collecte et valorisation des déchets
- le nettoyage – industriel, bureaux, chantiers, ...
- l'archivage
- l'HORECA,
- l'imprimerie, le mailing, le publipostage
- ...

Lien entre PA et ESS

Pour l'essentiel : sous forme d'appel d'offre comme entreprise dans le cadre des MP

- On résorbe les vieilles conventions hors MP
- Très peu de marchés ayant la formation comme objet principal
- Sont consultées avec ou sans clause sociale (accès aux petits marchés).

Pourquoi soutenir ESS dans MP

Le CIRIEC (ULg) a évalué en 2000 les clauses sociales existantes et leur efficacité.

- 50 % de réussite d'insertion
- Secteur de l'ESS plus adapté
- Sous traitance en travaux à amplifier

Programme de sensibilisation des PA à l'ESS

Depuis 4 ans, un programme de formation pour les PA est mis en œuvre par SAW-B asbl à raison de 15 formations/an environ (budget 20.000 €/an) financé par les Régions W & Bxl

- Modèle de proximité, simple, 1/2 journée au sein d'une mairie (on choisi souvent des mairies progressistes)
- Invitation de 20 PA – 3/4 techniciens cdc et 1/4 mandataires
- Présentation de 3 à 4 ESS du bassin économique
- Présentation des clauses sociales, des trucs et astuces MP
- Outils « consultance gratuite » présenté
- Repas sandwich durable
- Présentation des bases de données ESS/outils/posters

Programme de sensibilisation des PA à l'ESS par une fédération d'ESS

Les buts

- Casser l'image rétrograde de l'ESS
- Démystifier les clauses sociales qui sont inconnues pour les PA
- Présenter du concret – sur la formation – sur les chantiers
- Impliquer l'ESS dans les soumissions des MP
- Créer une prospection économique indirecte

Un bilan informel

- Ça bouge où il y a des convaincus (ex Ville de Namur, Intradel, ...)
- Les politiques osent peu dans les CA et les lieux de décisions : besoin de systématiser l'évaluation ex ante.
- Les marchés réservés se font rares
- Les collaborations qui naissent ont tendance à perdurer
- Les structures d'ESS ont parfois du mal à remettre offre si les marchés sont importants & en délais rapides.
- Les petites formations sont convaincantes et répondent à l'attente.
- La difficulté est d'avoir un suivi et des résultats

Un outil pratique et gratuit ;-)



Septembre 2008.

Un service de consultance **gratuit
à destination des pouvoirs adjudicateurs
pour l'insertion de
clauses sociales dans les marchés publics.**

Présentation et mode opératoire

Un outil pratique et gratuit ;-)

Un outil génial

- Dans la foulée des rencontres de formation, un expert (votre serviteur du jour) réécrit les cdc et SAW-B fourni des coordonnées d'entreprises
- Conseil aussi aux entreprises (révision de prix, offres claires, ...)

Notre devise : soutenir tout ce qui bouge

Exemple INTRADEL, Ville de Namur & IBGE

- Intradel : Tous les marchés de services reçoivent une clause sociale car la juriste est convaincue et le CA suit. (5 à 10 marchés/an)
- Ville de Namur : politique pro active dans les rédactions, dans les budgets, n+1, ...(5 à 10 marchés/an)
- IBGE : 10 à 20 marchés par an, politique pro active dans les rédactions, dans les budgets, n+1

Sensibiliser les mandataires

- Présence au salon des mandataires
- Contacts personnalisés avec les maires et adjoints – suivis des dossiers
- Idem avec les directeurs de services « marchés publics »
- Sensibilisation dans les universités d'été des partis
- Proposer que les ESS démarchent elles-mêmes les PA

Sensibiliser les mandataires

- Pas de one shoot
- Eviter le peanuts
- Intégrer le volet « achat durable » en description de fonction
- Sensibiliser tous les PA (SLSP, Collectivités locales, intercommunales, ...).
- Travailler en réseau
- Eviter les conflits d'intérêts, les marchés bidons

Pour trouver les entreprises d'économie sociale près de chez vous ou dans un secteur d'activité : www.saw-b.be

SAW-B asbl

Pour une économie sociale en Wallonie et à Bruxelles

Accueil | SAW-B | Membres | Nous offrons | Vous cherchez

vous êtes ici : Index

News

- ImpulCens
Soutien à l'entrepreneuriat
En savoir plus...
- Symposium
Les coopératives sur la balance. En équilibre?...
En savoir plus...
- Concours
Coup de pouce à l'économie sociale...
En savoir plus...

Bienvenue sur le site de SAW-B

Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises est la fédération pluraliste d'entreprises d'économie sociale. Elle est également une agence-conseil et un acteur d'éducation permanente.

le profit humain ?

Agenda

- Dates des rencontres
Clauses sociales dans les marchés publics
En savoir plus...
- Education permanente
Nouvelles publications
En savoir plus...
- Boutique de gestion
Deux nouvelles formations à la création
En savoir plus...

SAW-B a.s.b.l. | 42/6 rue Monceau-Fontaine | 6031 Monceau-sur-Sambre | 071/53 28 30 - Fax: 071/53 28 31

Programme de sensibilisation des PA à l'ESS

En parallèle

- Plateforme sectorielle pour l'ESS MP animée par fédération coupole pour professionnaliser les appels d'offres
- Anticiper les questions juridiques (association momentanée, ...)
- Etablir une veille des marchés et diffuser les avis de marchés
- Accompagnement de gestion et d'encadrement
- Soutien administratif pour divers agréments « marchés publics »
- Sentir les frémissements, développer les niches dans le cadre des agences conseils.

Une perspective décrétole qui booster l'ESS

- La Région wallonne va bientôt (2013 ?) rendre obligatoire les clauses sociales pour les marchés cofinancés à 50 % par la Région et dépassant certains montants de marchés.
- La Région de Bruxelles va emboîter le pas.
- Dès lors, les premiers pouvoirs adjudicateurs qui maîtriseront les clauses sociales auront une longueur d'avance.
- Le message que nous faisons passer :
« Autant vous y mettre tout de suite :-) »

Les SSIG

- D'importantes perspectives de libéralisation sont à l'œuvre depuis la CE.
- Les EM garderont une marge pour déterminer ceci.
- Travailler dans les contrat de gestion.

To write or not to write ?

- Ecrire une clause sociale, c'est un acte politique
- Ne pas l'écrire, c'est aussi un acte politique.
- Cesser la spirale du mandataire qui attend une initiative du fonctionnaire qui lui-même attend une injonction du mandataire.

Une question ?

- Merci de votre attention
- Et vous ?



Raphaël Dugailliez

Senselia sprl

Expert « marchés publics durables »
Rédaction, analyse, relecture de cahiers des charges de marchés publics "durables"
Montage d'opérations de partenariat public privé dans l'immobilier et l'éolien
Mise en place de stratégie de développement durable et d'éco-gestion, de filières économiques durable et d'emplois

0473 / 961 765 - Raborive, 10, 4910 THEUX
raphdug@hotmail.com : RPM Liège & TVA BE0823.126.855